

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : , Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R.STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N.BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004138

Rapport n°1.1.2 - Contrat de Territoire avec le Département du Doubs - Désignation des membres du comité de pilotage

Contrat de Territoire avec le Département du Doubs - Désignation des membres du comité de pilotage

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du futur contrat départemental de territoire P@C C@P 25 sur la période 2018-2021, il est proposé de désigner les membres de la future instance de concertation (comité de pilotage) propre au territoire du Grand Besançon.

Sur la période 2018-2021, le soutien financier accordé par le Département aux projets territoriaux s'effectuera par le biais d'un contrat pluriannuel de 4 ans, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

I. Rappel du contexte

Intitulé P@C (Porter une Action Concertée) C@P 25, ce contrat établi entre le Département et la CAGB portera sur différents axes et valorisera l'ensemble des participations départementales sur le territoire :

- axe 1 : les priorités départementales (accompagnement social, réseau routier du Département, Très Haut Débit et politique de l'eau),
- axe 2 : l'accompagnement départemental sous forme d'ingénierie,
- axe 3 : le soutien financier aux projets territoriaux,
- axe 4 : le développement humain, sous forme d'aides spécifiques de fonctionnement portant sur des actions thématiques (jeunesse, culture, patrimoine naturel,...).

Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation générale par Madame la Présidente du Département lors de la conférence des Maires le 26 janvier dernier.

Pour mémoire, le Grand Besançon et les communes pourront prétendre à une aide financière sur leurs projets d'investissement au titre de l'axe 3 « soutien financier aux projets territoriaux », doté de 11,2 M€ sur la période 2018-2021. Les projets éligibles devront répondre aux priorités partagées par le territoire grand bisontin et le Département au titre d'une stratégie commune, définie au moment de la signature du contrat autour de thématiques prioritaires et non à partir d'une liste de projets prédéfinie.

L'axe 3 « soutien financier aux projets territoriaux » serait réparti sur 2 volets :

- volet « projets structurants », doté de 75% de l'enveloppe, soit 8,4 M€,
- volet « projets locaux », doté de 25% de l'enveloppe, soit 2,8 M€, dédié uniquement aux communes de moins de 5 000 habitants, pour des opérations dont les dépenses éligibles sont inférieures à 200 K€.

Le contrat, qui portera sur l'ensemble des axes, est à ce jour en cours de préparation et sa signature devrait intervenir avant la fin d'année 2018.

Une délibération présentant la stratégie globale à l'échelle départementale et détaillant les modalités d'application de la contractualisation sera proposée à un prochain Conseil Communautaire. Le Département envisage que ce contrat puisse être signé par la CAGB et l'ensemble des communes.

Dès à présent, le Conseil Départemental sollicite la désignation des membres de la future instance de concertation (comité de pilotage) du contrat, afin de mener à bien les discussions sur la constitution du futur contrat.

II. Instauration d'une instance de concertation (comité de pilotage) : composition et rôle

Cette entité, présidée par Madame la Présidente du Département, associera les personnes suivantes :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- Les Conseillers départementaux des cantons concernés (16 conseillers sur le territoire du Grand Besançon),
- 8 maires ou représentants.

Prévu pour se réunir une à deux fois par an, le comité de pilotage sera missionné pour :

- définir et valider les orientations du projet de territoire,
- proposer une programmation et des arbitrages au titre du soutien financier départemental aux projets éligibles à l'axe 3 du futur contrat « soutien aux projets territoriaux – volet projets structurants »,
- proposer si besoin et au sein de l'axe « soutien aux projets territoriaux » un arbitrage entre les volets « projets structurants » et « projets locaux »,
- prendre connaissance des dossiers retenus au titre du volet « projets locaux » du futur contrat pour les communes de moins de 5 000 habitants,
- évaluer chaque année la programmation des projets inscrits sur l'axe « soutien aux projets territoriaux » dans le cadre d'un bilan d'exécution.

Mmes ML. DALPHIN(2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, L. FAGAUT(2), P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- se prononce favorablement sur la proposition de représentation suivante à la future instance de concertation (comité de pilotage) :
 - M. Gabriel BAULIEU : Maire de Serre-les-Sapins
 - Mme Martine DONEY : Maire de Fontain
 - M. Jean-Louis FOUSSERET : Maire de Besançon
 - M. Jacques KRIEGER : Maire de Roche-lez-Beaupré
 - M. Christophe LIME : Membre du Bureau du Grand Besançon, représentant le Président
 - M. Jean-Paul MICHAUD : Maire de Thoraise
 - M. Gilles ORY : Maire de Bonnay
 - M. Jean-Yves PRALON : Maire de Tallenay
 - M. Pascal ROUTHIER : Maire de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 10



Reçu le 11 JUIN 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président